

Commune de Sainte-Reine Département de Savoie		DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-07
Nombre de Conseillers En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 10 Votes pour : 10 Votes contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-quatre le 29 mars Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 mars 2024 Présents : Mesdames, Messieurs, FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERIER Marine, PERRIER Mathieu, RIVOLLET Yves, VIBERT Annie, GACHET Stéphanie, MATKOVIC-PELLERIN Jessica, PRAVERT Mikaël, Absents excusés : LEXTRAIT Emmanuel, SAMSON Aurélie donne pouvoir à VIBERT Annie Secrétaire de séance : VIBERT Annie	
Préfecture		

Objet : Convention de servitudes avec ENEDIS

Il est porté à la connaissance du conseil municipal les documents suivants :

- Convention de servitudes

Régularisés entre la société ENEDIS et le maire de la commune de Sainte-Reine pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur la parcelle cadastrée

Section ZD n° 210

Moyennant une indemnité de 20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes conventions de servitudes.
- Dit que les crédits nécessaires à la recette sont inscrits au Budget Primitif de la Commune

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine le 29 mars 2024

La secrétaire
Vibert Annie



Le Maire
Philippe FERRARI



Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le 
ID : 073-217302777-20240329-DELIB202407-DE